

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 14 avril 2009 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) sous la présidence de monsieur Serge Roy, maire.

Présences : Michel Asselin, Diane Gervais, Richard Filion,
Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante

Micheline L. Morency, directrice générale
Me Jacques Robichaud, greffier

Absente : Josée Baril

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2009-04-80 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié :

Points retirés :

4.2 Appel d'offres GT2009-05 : contrat de construction d'une piste cyclable sur une partie du boul. Don-Quichotte – adjudication.

6.6 État des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales – ordonnance de vente pour taxes;

6.7 Immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales – autorisation d'enchérir et d'acquérir.

Points ajoutés :

7.1 Régie intermunicipale des installations récréatives et communautaires sur L'Île-Perrot;

7.2 Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage no 437 afin de réduire certaines normes applicables dans la zone C-112;

7.3 Premier projet de règlement no 437-18 : règlement modifiant le règlement de zonage no 437 afin de réduire certaines normes applicables dans la zone C-112;

7.4 Souper-théâtre : ville de Pincourt et comité ville en santé Pincourt;

7.5 Centre Notre-Dame de Fatima : soirée vins et fromages édition 2009;

7.6 Musée Régional de Vaudreuil-Soulanges : campagne de financement 2009 – aide financière;

7.7 AGAIP : activité du mois d'avril 2009 – délégation;

7.8 Contrat de services avec Planex consultants inc. : urbaniste senior.

ADOPTÉE

2009-04-81 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MARS 2009 – APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mars 2009, au montant de **368 664.32 \$**.

ADOPTÉE

2009-04-82 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2009 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mars 2009, au montant de **253 672.35 \$**.

ADOPTÉE

2009-04-83 LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer au montant de **2 453.87 \$**.

ADOPTÉE

2009-04-84 AIDE FINANCIÈRE : SOUPER BÉNÉFICE ANNUEL MAURICE ST-GERMAIN AU PROFIT DU FONDS DE L'ÉGLISE SAINTE-ROSE-DE-LIMA – DÉLÉGATION

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète 2 billets, au coût total de **200 \$**, pour le souper bénéfice annuel Maurice St-Germain, le 22 avril 2009, au profit du Fonds de l'église Sainte-Rose-de-Lima, et ce, à titre d'aide financière : en plus du maire, Michel Asselin est autorisé à participer à cette activité; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-110-00-349.

ADOPTÉE

2009-04-85 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS NO 445

Madame la conseillère Diane Gervais donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement sur les tarifs. Ce règlement aura pour objet de modifier les tarifs pour la reproduction d'audiocassette et pour l'inscription au service de garde du camp de jour, de donner le pouvoir aux inspecteurs en bâtiment de délivrer un constat d'infraction.

2009-04-86 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2009-02 : 33, CR. YVES-THÉRIAULT (LOT 2 067 336)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2009-02;

Considérant que l'application stricte du règlement n'aurait pas pour effet de causer un préjudice au requérant;

Considérant que la dérogation demandée aurait pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être refusée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu de **refuser** la demande de dérogation mineure numéro 2009-02, concernant l'immeuble situé au 33, croissant Yves-Thériault (lot : 2 067 336), à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment principal avec un revêtement de déclin de vinyle sur les murs extérieurs latéraux et arrières et sur le 2^e étage de la façade, contrairement à la réglementation qui prescrit que seule la brique et la pierre naturelle sont autorisées comme matériaux de revêtement extérieur du bâtiment principal et du garage.

ADOPTÉE

2009-04-87 CONTRAT DE SERVICE AVEC LIGNBEC INC. : MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2009

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais et résolu de conclure un contrat de service avec **Lignbec inc.** pour le marquage de la chaussée, pour la saison estivale 2009, pour un montant maximal de **19 500 \$**, taxes incluses.

ADOPTÉE

2009-04-88 DOS D'ÂNE PERMANENTS : AUTORISATION D'INSTALLATION

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante et résolu d'installer des dos d'âne permanents aux endroits suivants :

- Boul. Caza, en face du 81 boul. Caza et à l'intersection de la rue Harley;
- Rue Iberville, en face du 43 rue Iberville;
- Rue Estelle-Maufette, en face du 23 rue Estelle-Maufette.

ADOPTÉE

2009-04-89 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC – CONGRÈS 2009

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Richard Fillion et résolu d'autoriser Mme **Valérie Thibault**, inspectrice en bâtiment, à participer au congrès de la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et de l'environnement du Québec, qui aura lieu les 30 avril, 1^{er} et 2 mai 2009, à Québec. De plus le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès.

Que les frais d'hébergement, de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

2009-04-90 **ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE, SECTION QUÉBEC : COLLOQUE ANNUEL 2009 – DÉLÉGATOIN**

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu d'autoriser M. **Luc Tessier**, surintendant, à participer au Colloque annuel 2009 de l'Association des travaux publics d'Amérique, section Québec, qui se tiendra du 1^{er} au 4 septembre 2009, à Ste-Anne-de-Beaupré. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce colloque (frais d'inscription, d'hébergement et repas).

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

2009-04-91 **CONTRAT DE SERVICES AVEC GÉO-3D INC. : CAPTAGE D'IMAGES GÉORÉFÉRENCÉES DU RÉSEAU ROUTIER**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Deamarchais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante et résolu de retenir les services de **Géo-3D Inc.** pour le captage d'images géoréférencées de tout le réseau routier. Le coût du contrat est de **7 750 \$**, plus taxes.

Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le Conseil approprie la somme nécessaire à même le surplus libre, non autrement approprié, au 31 décembre 2008.

ADOPTÉE

2009-04-92 **ENGAGEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE : RESPONSABLE DU CAMP DE JOUR**

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu d'engager Mme **Alexandra Hontoy**, à titre de cadre temporaire, au poste de responsable du camp de jour pour la saison estivale 2009, au salaire de **19 \$/l'heure**.

ADOPTÉE

2009-04-93 **POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA FUTURE BIBLIOTHÈQUE : CONTRAT AVEC L'ARTISTE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe avec M. **Bertrand Carrière**, artiste, le contrat pour la réalisation d'une maquette dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Le coût de ce contrat s'élève à la somme de **2 200 \$** : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ce contrat.

Que le coût de ce contrat soit puisé à même le poste budgétaire 1-22-739-00-411 et financé par le Règlement d'emprunt no 461.

ADOPTÉE

2009-04-94 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE POUR L'ACHAT DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY - DÉSIGNATION DE MANDATAIRE**

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot présente au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine une demande d'aide financière en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes », pour l'achat de livres pour la Bibliothèque Marie-Uguay, pour l'année 2009.

Que madame Guylaine Lauzon, coordonnatrice de la Bibliothèque Marie-Uguay, soit désignée mandataire de la Ville aux fins de la présente demande d'aide financière.

ADOPTÉE

2009-04-95 **ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS : EMBARCATIONS POUR LE CLUB NAUTIQUE NDIP**

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète de **Les services de marine Ste-Anne Ltée.**, pour le Club nautique NDIP, 6 kayaks de mer, un canot et un pédalo Pélican, au coût de **6 230 \$**, plus taxes.

Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le Conseil approuve la somme nécessaire à même le surplus libre, non autrement approprié, au 31 décembre 2008.

ADOPTÉE

2009-04-96 **ACQUISITION DE CANOTS POUR LE CLUB NAUTIQUE NDIP : EXPÉDITIONS CANOTS RABASKAS**

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais et résolu de procéder à l'acquisition de 3 canots rabaskas de Expéditions Canots Rabaskas, au coût de 12 150 \$, plus taxes.

Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le Conseil autorise le trésorier à approprier la somme nécessaire du surplus libre, non autrement approprié, au 31 décembre 2008.

ADOPTÉE

2009-04-97 **CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT AVEC LES INDUSTRIES A.J.A. INC. (AQUAMARINE) : FOURNITURE ET INSTALLATION DE QUAIS POUR LE CLUB NAUTIQUE NDIP**

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais et résolu de retenir les services de **Les Industries A.J.A. inc.** (AquaMarine) pour la fourniture et l'installation de quais (3 quais de 6 x 12, 3 quais de 6 x 16) pour le Club nautique NDIP, pour la somme de **9 980 \$**, plus taxes.

Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le Conseil approprie la somme nécessaire à même le surplus libre, non autrement approprié, au 31 décembre 2008.

ADOPTÉE

2009-04-98 **CONTRAT AVEC ROLAND BOURBONNAIS INC.: FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX CHAUFFE-EAU AU CARREFOUR NOTRE-DAME**

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante et résolu de retenir les services de **Roland Bourbonnais inc.** pour la fourniture et l'installation de 2 chauffe-eau au Carrefour Notre-Dame, pour la somme de **2 850 \$**, plus taxes.

Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le Conseil approprie la somme nécessaire à même le surplus libre, non autrement approprié, au 31 décembre 2008.

ADOPTÉE

2009-04-99 **CONTRAT DE SERVICES AVEC PLANEX CONSULTANTS INC. : MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR DES ESPACES VERTS ET BLEUS**

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu de retenir les services de **Planex Consultants inc.** pour la mise à jour du Plan directeur des espaces verts et bleus, pour la somme de **12 500 \$**, plus taxes.

Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le Conseil approprie la somme nécessaire à même le surplus libre, non autrement approprié, au 31 décembre 2008.

ADOPTÉE

2009-04-100 **ADHÉSION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX RÉALISATIONS LOCALES – DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER / HYDRO-QUÉBEC**

Attendu qu'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie;

Attendu que pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « Diagnostic résidentiel Mieux consommer », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation;

Attendu que pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion;

Attendu que les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur;

Attendu que ce montant sera de 30 \$ par rapport de recommandation en format papier et de 35 \$ par rapport de recommandation en format électronique;

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « *Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer* »;

Que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot soumet le projet « Mise à jour des systèmes d'éclairage des parcs municipaux »;

Que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot désigne M. Patrick Lafleur, directeur des Services communautaires, comme responsable de ce projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne;

Que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot autorise M. Patrick Lafleur ou, en cas d'absence, Mme Micheline L. Morency, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot tout document et / ou formulaire donnant effet à la présente résolution.

Que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet « Mise à jour des systèmes d'éclairage des parcs municipaux ».

ADOPTÉE

2009-04-101 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS : LOGICIELS DE PG GOVERN – LOGICIELS D'INSCRIPTION EN LIGNE ET DE LA CARTE CITOYENNE

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante et résolu de faire l'acquisition, de la compagnie **PG Govern**, des logiciels d'inscription en ligne et de la carte citoyenne, ainsi que des équipements nécessaires, au coût de **19 130 \$**, plus taxes.

Que le coût d'achat des logiciels et de leurs équipements soit financé par le fonds de roulement, remboursable annuellement sur une période de 3 ans en 3 versements égaux, à compter de l'année qui suit le déboursé.

ADOPTÉE

2009-04-102 CONGRÈS ANNUEL 2009 DE L'UMQ : DÉLÉGATION

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais et résolu que le maire, **Serge Roy**, et le conseiller, **Bruno Laplante**, soient délégués pour participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, les **13, 14 et 15 mai 2009**, à Gatineau. Que les frais de participation, d'hébergement et les frais inhérents à ce congrès soient payés ou remboursés par la Ville; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-110-00-349.

ADOPTÉE

2009-04-103 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ARÉNA – ENGAGEMENT À PAYER SA PART DES COÛTS ADMISSIBLES

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution no 2008-12-371, autorisant la présentation d'une demande d'aide financière pour le projet de construction d'un aréna.

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais et résolu que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles relatifs au projet faisant l'objet de la résolution no 2008-12-371.

ADOPTÉE

2009-04-104 PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN : CONTRAT DE SERVICES AVEC LA SODEC POUR LA SUPERVISION DE L'ENTRETIEN ET LES SERVICES D'AGENTS D'INFORMATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe avec la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) l'entente relative à la supervision de l'entretien et les services d'agents d'information du Parc historique de la Pointe-du-Moulin. L'entente est d'une durée de 1 an : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente avec la SODEC.

ADOPTÉE

2009-04-105 ACQUISITION D'IMMEUBLE : ACHAT DES LOTS 2 067 549 ET 3 227 605 DE CONSTRUCTION PAULÉRIC LTÉE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète de **Construction Pauléric Ltée**. l'immeuble composé des lots numéros 2 067 549 et 3 227 605 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, au montant de **300 000 \$**, plus taxes s'il y a lieu; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-22-611-00-723 et financé par le Règlement no 464.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à venir et tous les autres documents requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

2009-04-106 ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX : OUVERTURE DE LA RUE PAULINE-JULIEN – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant les dispositions du Règlement no 442 intitulé « Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

Considérant les dispositions de la section IX du Chapitre IV du Titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe avec les compagnies 9173-6066 Québec inc. et 9157-6918 Québec inc., l'entente sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux pour le projet de développement domiciliaire de la rue Pauline-Julien (lot 2 071 057) : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, cette entente.

ADOPTÉE

2009-04-107 RÉGIE INTERMUNICIPALE DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET COMMUNAUTAIRES SUR L'ÎLE-PERROT

Considérant les besoins et attentes de la population quant à l'accès à des installations récréatives et communautaires de nature supra locale;

Considérant que l'accès aux installations présentement utilisées par nos citoyens, et situées à l'extérieur du territoire de L'Île-Perrot ne peut être garanti à moyen et long terme;

Considérant que l'accroissement démographique sur L'Île-Perrot et l'évolution des secteurs récréatifs et communautaires apportent leur lot de nouvelles demandes de services, auxquelles ne peuvent répondre les villes de L'Île-Perrot, tout comme l'ensemble des autres partenaires municipaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant la volonté des conseils municipaux des villes sur le territoire de L'Île-Perrot de répondre adéquatement aux besoins de leurs citoyens tout en maintenant un cadre financier acceptable pour ceux-ci;

Considérant que, suite à des rencontres des conseils municipaux, un consensus fut atteint quant à une démarche commune pour satisfaire les besoins de nos communautés respectives.

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais et résolu de mandater les directions générales et les directions des services de loisirs et communautaires de chacune des villes sur le territoire de L'Île-Perrot, afin de préparer une étude visant l'implantation d'une régie intermunicipale des équipements récréatifs et communautaires supra locaux.

Que le mandat de ce comité de travail tienne compte des besoins communs, actuels et futurs des différentes communautés et que les recommandations formulées répondent non seulement aux besoins d'accès aux installations, mais aussi aux principes d'équité tant dans l'offre de service que des paramètres financiers, et ce, pour l'ensemble des citoyens.

ADOPTÉE

2009-04-108 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AFIN DE RÉDUIRE CERTAINES NORMES APPLICABLES DANS LA ZONE C-112

Monsieur le conseiller Richard Filion donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage no 437, afin de réduire certaines normes applicables dans la zone C-112. Ce règlement aura notamment pour objet de diminuer, dans la zone C-112, la superficie minimale de terrain, le frontage minimal, le rapport espace bâti/terrain et le rapport plancher/terrain.

2009-04-109 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-18 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AFIN DE RÉDUIRE CERTAINES NORMES APPLICABLES DANS LA ZONE C-112

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le Règlement de zonage no 437 afin de réduire certaines normes applicables dans la zone C-112;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par le conseiller Richard Filion, appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu d'adopter le premier projet de règlement no 437-13 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 437 afin de réduire certaines normes applicables dans la zone C-112 ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par le greffier.

ADOPTÉE

2009-04-110 SOUPER-THÉÂTRE : VILLE DE PINCOURT ET COMITÉ VILLE EN SANTÉ PINCOURT

Il est proposé par le conseiller Richard Filion, appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot délègue les conseillères Josée Baril et Diane Gervais, pour assister au Souper-Théâtre de la Ville de Pincourt et du Comité ville en santé Pincourt, le 18 juin 2009, au Théâtre des Cascades, et achète 2 billets au coût total de **150 \$**, à titre d'aide financière pour la création de la Coop jeunesse de services; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2009-04-111 CENTRE NOTRE-DAME DE FATIMA : SOIRÉE VINS ET FROMAGES ÉDITION 2009

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète 2 billets pour la soirée Vins et fromages du Centre Notre-Dame de Fatima, Édition 2009, le 29 mai 2009, au Château Vaudreuil, au montant total de **200 \$** : Diane Gervais et Michel Asselin sont autorisés à participer à cette activité, le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-519-00-992.

ADOPTÉE

2009-04-112 MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES : CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2009 – AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller Richard Filion, appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges la somme de 200 \$ à titre d'aide financière, dans le cadre de la campagne annuelle de financement; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-731-80-992.

ADOPTÉE

2009-04-113 AGAIP : ACTIVITÉ DU MOIS D'AVRIL 2009 – DÉLÉGATION

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu que la Ville achète 10 billets pour l'activité de l'Association des Gens d'Affaires de L'Île-Perrot, le 15 avril 2009, au coût total de 400 \$; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-651-310; en plus du maire, les membres du conseil suivants : Michel Asselin, Diane Gervais, Richard Filion, Jean-Guy Desmarchais, et les cadres de la Ville :

Micheline L. Morency, Line St-Onge, Luc Tessier, Guylaine Lauzon et Patrick Lafleur, sont autorisés à participer à cette activité.

ADOPTÉE

2009-04-114 CONTRAT DE SERVICES AVEC PLANEX CONSULTANTS : URBANISTE SENIOR

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe avec Planex Consultants inc. un contrat de services pour la fourniture d'un urbaniste senior. Le contrat de services est d'une durée de 7 mois, soit du 4 mai au 31 décembre 2009.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport de la Gestion du territoire;
- Liste du personnel temporaire engagé par la directrice générale.

PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

2009-04-115 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais et résolu de lever la séance à **20h10**.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud, OMA
Greffier

/vc

